

COMPTE - RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS LA PRESIDENCE DE M. Alain BUFFIERE, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 30 mars 2022

Présents : 9 Votants : 13 Pouvoirs : 4 Absents : 2

Le 6 avril 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SARLIAC SUR L'ISLE se sont réunis dans la salle de la Maison des Services sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire,

Présents : Messieurs BUFFIERE, ROULAUD, BRIZARD, SALON, DUBUISSON et Mesdames CANADO, FAYEMENDY, PEREIRA-RIOS, REIX, DURAND.

Pouvoir : Madame Durand donne pouvoir à Mme Canado.

Monsieur Melotti donne pouvoir à M. Salon

Madame Faurie donne pouvoir à Mme Péreira-Rios

Monsieur Contamine donne pouvoir à Jean-Louis Roulaud.

Absents : Mme Bernois, Mme Durand, Mme Faurie et M. Lagrange, M. Melotti, M. Contamine.

Madame Aline Canado a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

1- Vote des taxes

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants L.2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU les lois de finances annuelles,

VU l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des deux taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021.

Le Maire, après avis de la commission finances, propose de ne pas modifier le taux des 2 taxes, le produit fiscal attendu est de 329 766 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

Foncier Bâti	43.31 %
Foncier non Bâti	69.10 %

Par 13 voix pour,

2a- BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen et au vote des membres du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Vote le compte de gestion 2021, après avoir examiné les opérations qui sont retracées et les résultats de l'exercice.
Par 13 voix pour

2b- Compte-Administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain Buffière
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Alain Buffière, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		297 583,24	194 084,09		194 084,09	297 583,24
Opérations de l'exercice	620 372,19	666 761,32	313 867,19	328 874,10	934 239,38	995 635,42
TOTAUX	620 372,19	964 344,56	507 951,28	328 874,10	1 128 323,47	1 293 218,66
Résultats de clôture		343 972,37	179 077,18			164 895,19
Restes à réaliser			145 351,30	156 403,84	145 351,30	156 403,84
TOTAUX CUMULES	620 372,19	964 344,56	653 302,58	485 277,94	1 273 674,77	1 449 622,50
RESULTATS		343 972,37	168 024,64			175 947,73

Par 13 voix pour,

2c- Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain Buffière
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Alain Buffière, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	343 972,37
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (666 761.32 - 620 372.19)	46 389,13
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	297 583,24
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-179 077,18
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (328 874.10 - 313 867.19)	15 006,91
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-194 084,09
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (156 403.84 - 145 351.30)	11 052,54
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-168 024,64

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	168 024,64
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	175 947,73
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Par 13 voix pour.

2d- BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 1612-1 et suivants et L 2311-1 à 2343-2,

Fonctionnement	Dépenses de la section de fonctionnement	Recette de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement vote au titre du présent Budget	855 862.73	679 915.00
Résultat de fonctionnement reporté		175 947.73
Total de la section de fonctionnement	855 862.73	855 862.73
Investissement	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédit d'investissement vote au titre du présent Budget	516 000.00	684 024.64
Reste à réaliser	145 351.30	156 403.84
Solde d'exécution de la section investissement reporté	179 077.18	
Total de la section d'investissement	840 428.48	840 428.48
Total du Budget	1 696 291.21	1 696 291.21

Le maire présente les orientations budgétaires et les propositions pour le budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- adopte le budget primitif 2022,

-

par 13 voix pour

3- Acquisition d'un bien immobilier et rénovation énergétique.

Vu la délibération concernant l'acquisition d'un bien à l'EPF Nouvelle Aquitaine du 2 mars 2022.

Vu les délibérations sollicitant les aides de l'Etat et du département.

Monsieur le Maire présente un plan de financement prévisionnel de cette opération.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Acquisition	140 000.00	DETR	76 500.00
Travaux	210 000.00	DEPT	76 500.00
		Fond de concours	37 240.00
		Emprunt	100 000.00
		Financement cne	59 760.00
Totaux TTC	350 000.00	Totaux TTC	350 000.00

Monsieur le Maire propose de solliciter un prêt de 100 000 € pour financer l'acquisition de la Maison.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

-Valide le plan de financement prévisionnel.

- Autorise Monsieur le Maire à faire la démarche auprès des banques pour la réalisation d'un prêt de 100 000 €.

Par 13 voix pour,

4a- Acquisition parcelle AR 97.

Suite à la réflexion concernant un projet d'aménagement de la zone d'activité économique de Lavy.

Vu la demande de Monsieur Thierry Delbigot souhaitant vendre la parcelle AR97 se situant entre les parcelles AR 139 et AR112 propriété de la commune de Sarliac sur l'Isle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle AR97, appartenant à Monsieur Thierry Delbigot, domicilié 12 lotissement de la plaine 24420 Sarliac-sur-l'Isle, d'une surface de 1ha 36a87ca, pour la somme de 4000 €.

Après avoir délibéré le conseil Municipal :

- valide la proposition faite par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'étude de maître Labaisse-Péchez à Fossemagne pour rédiger les actes
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette acquisition.

Par 13 voix pour,

4b- Acquisition parcelle AR 26.

Suite à la réflexion concernant un projet d'aménagement de la zone d'activité économique de Lavy.

Vu la situation de la parcelle AR26, entre la parcelle AR97 que la commune vient d'acquérir et la parcelle AR112 propriété de la commune de Sarliac-sur-l'Isle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle AR26, d'une contenance de 27a09ca, appartenant à Madame Annie Beylot, domiciliée 2 rue du monument 24420 Sarliac-sur-l'Isle, pour un montant de 800€.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- valide la proposition faite par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'étude de maître Labaisse-Péchez à Fossemagne pour rédiger les actes.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Par 13 voix pour,

4c- Acquisition de la parcelle AR 102.

Vu la proposition faite par Madame Pascarel Marie France pour la vente de sa parcelle AR102.

Vu la situation de cette parcelle en bordure de la parcelle AR112 propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle AR102, d'une contenance de 95a05ca, appartenant à Madame Pascal Marie France domiciliée le Codert commune d'Antonne, pour un montant de 2600€.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- valide la proposition faite par Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'étude de maître Labaisse-Péchez à Fossemagne pour rédiger les actes.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Par 13 voix pour,

5- Vente d'une parcelle AC28

Vu la demande de Monsieur Jérôme Chaput, domicilié 5 rue de la Cordonnelle à Sarliac-sur-l'Isle, à la recherche d'un terrain sur la commune de Sarliac d'une contenance d'environ 5000m2 pour implanter son entreprise d'Entretien Espaces Verts.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la vente d'une partie de la parcelle AC28, à délimiter pour une contenance d'environ 5000m2, au prix de vente de 3€ par mètre carré.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à solliciter Monsieur Vincent Vieillefosse géomètre à Excideuil afin de délimiter une partie de la parcelle AC28 pour une contenance d'environ 5000m2.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'étude de Maître Labaisse-Péchez à Fossemagne pour rédiger les actes.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Par 13 voix pour,

Fin de séance 23h30